

Règlement jeux concours «Clavier Bequiet! "Dark mount" et "Light mount" » (Grosbill)

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société GROUPE CYBERTEK – dénommée ci-après « Grosbill », immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro B 408 772 960, ayant son siège social au 130 RUE ACHARD 33300 BORDEAUX, organise un jeu concours.

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, consiste à participer via les réseaux sociaux de Grosbill.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera le gagnant parmi les participants, ci-après dénommés « les participants ».

Le lot comprend :

- un clavier Bequiet! Dark Mount
- un clavier Bequiet! Light Mount

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroulera du 19/09/2025 au 29/09/2025 inclus. Le tirage au sort aura lieu le 30/09/2025.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine et Belgique.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu : toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le participant ne remplit pas les conditions de participation aux jeux indiqués sur chaque publication.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront contactés par messages privé sur le réseau concerné par le tirage.

Seuls les comptes officiels de l'organisateur vous contacteront en message privé :

- Twitter Grosbill : https://x.com/grosbill_com
- Instagram Grosbill : https://www.instagram.com/grosbill_officiel/
- Facebook Grosbill : <https://www.facebook.com/Grosbill/>
- Tiktok Grosbill : https://www.tiktok.com/@grosbill_officiel

Article 6 : Remise ou retrait des Lots

Le(s) lot(s) seront envoyés au(x) gagnant(s) directement au domicile par envoi postal. Des informations personnelles pour l'expédition seront demandés, à savoir :

Nom – Prénom, Adresse complète, Numéro de téléphone et Adresse e-mail.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 8 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur relationclient@cybertek.fr - GROUPE CYBERTEK – GROSBILL – 130 Rue Achard 33300 Bordeaux.

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les participations recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

relationclient@cybertek.fr. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Articles 12 : Garantie

L'ensemble des produits constituant les différents lots ne sont pas éligibles aux garanties commerciales. En cas de dysfonctionnement, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable et le/la gagnant(e) est invité(e) à contacter directement la marque concernée par ses propres moyens pour une réparation du produit à ses frais.